

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**OBJET : Plan Mobilité : amélioration des lignes structurantes du réseau de bus de la RTM :
première phase de travaux des lignes 15, 18 et 19.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite améliorer la vitesse commerciale des 10 lignes de bus les plus fréquentées de la RTM qui transportent chaque jour plus de 130 000 personnes, soit le tiers de la fréquentation totale de l'ensemble du réseau de bus marseillais. Cette opération vise à répondre à un triple objectif : favoriser l'usage des transports collectifs urbains en développant des axes performants, améliorer la desserte de secteurs non directement desservis par le métro ou le tramway et optimiser le coût de transport en augmentant la vitesse commerciale des bus.

L'amélioration de la vitesse commerciale de ces lignes de bus d'environ 2 km/h permettrait un gain en temps de parcours d'environ 5 à 10 minutes et donc des gains de productivité conséquents.

Il est prévu, dès 2020, une première phase de travaux portant sur trois lignes : 15, 18 et 19. Ces travaux concernent :

- la priorisation des bus sur les installations de feux tricolores,
- l'amélioration des carrefours et intersections permettant un passage facilité des bus,
- la création de sections de couloirs bus,
- la modification et l'amélioration des points d'arrêt et des terminus pour faciliter les manœuvres des véhicules, ainsi que leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Cette première phase de travaux se déroulera entre fin 2020 et fin 2021 pour la ligne 19 et mi 2021 et fin 2022 pour les lignes 15 et 18.

Le coût de cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence, s'élève à 12 M€HT et la participation sollicitée du Département est de 6 M€ soit 50 %.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL